

Une préparation spécifique
au métier d'enseignant de la conduite
automobile et de la sécurité routière

BEPECASER

Angadrème formation

p.3

Spécialiste de la formation dans le domaine de la sécurité routière

Le métier d'enseignant de la conduite

p.4

Des débouchés professionnels multiples

L'examen du BEPECASER

p.5

1. les conditions d'accès
2. les épreuves
3. les démarches administratives
4. le déroulement de l'examen
5. les modalités d'inscription

Notre conception de la formation

p.9

1. ce que nous pouvons vous apporter
2. le programme
3. les objectifs de la formation
4. le déroulement de la formation
5. le financement

ANGADREME formation

Des spécialistes de la formation continue des enseignants de la conduite et de la sécurité routière

L'auto-école et le centre de formation ANGADREME, implanté en Picardie, dispose de formateurs compétents dans le domaine de l'activité de conduite et travaille régulièrement en relation avec des psychologues agréés par le ministère des Transports pour intervenir dans le domaine de la sécurité routière.

Son directeur pédagogique, Pascal Hérouin, exerce dans le milieu de la sécurité routière depuis plus de quinze ans comme formateur de moniteurs, animateur de stages : de sensibilisation aux causes et aux conséquences des accidents corporels de la circulation (stage permis à points), de capacité de gestion, de réactualisation de connaissances, etc.

Il intervient régulièrement au niveau de l'examen du BEPECASER comme coordinateur pédagogique sur Paris et comme examinateur à Rouen et à Versailles. Enfin, il participe à l'examen du BAFM comme membre du jury et examinateur.

La formation BAFM est l'activité principale d'Angadrème Formation. Toutefois, d'autres formations sont proposées comme la préparation à l'examen du BEPECASER et au concours d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, les stages de capacité de gestion, les stages de remise à niveau des exploitants d'établissement de l'enseignement de la conduite de la sécurité routière, les stages en entreprise, les stages permis à points, et formation au permis B et AAC.

Le métier d'enseignant de la conduite

Une évolution de carrière passionnante

La mission première du moniteur auto-école est d'apprendre à conduire, mais son rôle est beaucoup plus complexe, puisque le ministère des transports lui a confié la tâche de former des automobilistes plus sûrs en développant civisme et sens des responsabilités chez le futur conducteur.

A la fois enseignant, d'ailleurs de son vrai nom enseignant de la conduite et de la sécurité routière, et **homme de contact**, le moniteur joue un rôle particulièrement important au niveau de la sécurité routière.

Il enseigne la conduite d'un véhicule (voiture de tourisme, moto, camion) à toute personne désirant obtenir son permis. A l'enseignement pratique, sous forme de leçons particulières à bord d'un véhicule, s'ajoute un enseignement théorique du code de la route, en séance collective. D'autres interventions ponctuelles sont possibles, telles que des séances d'éducation routière en milieu scolaire, en entreprise. Le moniteur a un **rôle éducatif** important : c'est à lui de faire prendre conscience de ses responsabilités au candidat, et de développer chez lui prudence et maîtrise de soi.

Le jeune diplômé ne cherche pas longtemps **un emploi**, car actuellement les offres sont largement supérieures aux demandes !

Le moniteur exerce généralement comme salarié d'une auto-école. Au bout de quelques années, il peut envisager **une promotion ou une reconversion** : s'installer comme exploitant d'une auto-école, devenir formateur de moniteurs ou moniteur moto ou groupe lourd, présenter le concours d'inspecteur....

En plus de qualités pédagogiques certaines, le moniteur doit faire preuve de beaucoup de patience, de maîtrise de soi et de sens du contact pour s'adapter à chacun de ses élèves d'âge et de milieux les plus divers.

En circulation, il doit également être toujours vigilant pour éviter les accidents. Une bonne résistance physique et nerveuse est donc nécessaire.

ANGADREME formation a pour but de vous préparer de façon efficace aux contraintes du métier, grâce à sa formation spécifique.

L'examen du BEPECASER

Un diplôme incontournable pour une carrière dans la sécurité routière

1. Les conditions d'accès

Pour accéder à la profession, il faut être titulaire d'une autorisation d'enseigner délivrée par la préfecture, si les conditions suivantes sont requises :

- Être âgé de plus de 20 ans, titulaire du permis de conduire depuis plus de deux ans, et ne pas être titulaire d'un permis de conduire probatoire.
- Avoir un casier judiciaire « vierge »,
- Présenter un certificat médical signé par un ou deux médecins de la Préfecture,
- et surtout être titulaire du BEPECASER - Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière -

Le **BEPECASER** qui est un diplôme de valeur nationale de niveau IV (niveau baccalauréat), atteste surtout d'une **capacité professionnelle**.

Pour s'inscrire il faut être titulaire soit du brevet des collèges soit d'un diplôme équivalent ou supérieur, sinon il faudra passer une épreuve supplémentaire appelée contrôle de niveau. Il s'agit d'une épreuve écrite au cours de laquelle le candidat doit trouver les mots manquants, les mots impropres, les fautes d'orthographe et proposer des solutions. Notée sur 20, il faut avoir 10 ou plus pour être accepté aux épreuves d'admissibilité.

2. Les modalités d'inscription

Une session d'examen est organisée chaque année par arrêté du ministre chargé des transports.

Le dossier de candidature est à adresser à la préfecture de Rouen, organisatrice de l'examen pour le centre Angadreme formation.

La date de clôture des inscriptions est située chaque année vers le 10 septembre pour les épreuves d'admissibilité, prévues mi-novembre de la même année.

La préparation à l'examen est assurée par des organismes de formation comme ANGADREME formation. Les candidatures libres sont acceptées uniquement pour l'admissibilité.

3. Le déroulement de l'examen : une phase théorique et une phase pratique

Cet examen comprend deux types d'épreuves.

L'admissibilité a lieu chaque année sur deux demi-journées, à la préfecture de Rouen. La première épreuve a toujours lieu le deuxième mercredi du mois de novembre au niveau national. La date de la seconde épreuve est fixée par la préfecture de Rouen selon l'ordre alphabétique du nom des candidats.

Elle comprend deux épreuves :

- coef 1 : Etude d'un dossier (synthèse),
- coef 1 : Entretien avec un jury,

Pour être reçu aux épreuves d'admissibilité, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 40 à l'ensemble des deux épreuves. Il n'y a pas de note éliminatoire et ces notes ne sont pas prises en compte pour l'admission.

Les épreuves d'admission débutent le deuxième mercredi du mois de mai, au niveau national par le contrôle des connaissances (QCM). Puis la préfecture de Rouen, convoque les candidats individuellement sur deux demi-journées, pour passer les épreuves suivantes :

- conduite commentée et pédagogie sur véhicule,
- pédagogie en salle et entretien avec un jury sur un « mémoire » réalisé par le candidat.

Il faut savoir que l'ordre et les dates de convocations peuvent varier selon les années.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée d'un coefficient de 1 à 3 points. Toute note inférieure à 7/20 à l'une des épreuves est éliminatoire.

Il faut plus de 110 points pour être déclaré reçu, soit une moyenne de 10/20 et aucune note inférieure à 7/20.

Possibilité de rattrapage en septembre :

Si note supérieure ou égale à 88 et inférieure à 110, sans note éliminatoire.

Si note supérieure à 132 avec une seule note éliminatoire.

Dans ce cas, présentation aux épreuves dont la note est inférieure à 10/20.

4. Les épreuves du BEPECASER

Épreuve	Déroulement	Durée	Notation
Epreuve spéciale de contrôle de niveau	Le candidat rétablit le libellé correct d'un texte comportant des omissions et des impropriétés de terme ou d'orthographe.	40'	Sur 20 points
Epreuves d'admissibilité			
Etude d'un dossier	Le candidat rédige une synthèse à partir d'un dossier comprenant plusieurs documents traitant d'un sujet d'ordre général ou se rapportant au monde de l'automobile ou à la sécurité routière.	3 heures	Sur 20 points. Coeff. :1
Entretien	Préparation du sujet. La discussion porte sur l'un des deux sujets tirés au sort par le candidat dans la banque de sujet d'ordre général ou se rapportant au monde de l'automobile ou à la sécurité routière élaborée par le ministère chargé des transports.	20' 20'	Sur 20 points. Coef : 1
Epreuves d'admission			
Pédagogie en salle	Tirage au sort de deux sujets. Choix d'un seul sujet. Préparation du sujet avec documents. Épreuve pédagogie en salle : Évaluation de l'auditoire (3 à 6 personnes). Dispense du cours selon l'objectif déterminé. Explication de la démarche pédagogique.	30' 30'	Sur 20 points. Coeff. : 3
Pédagogie sur véhicule	Élève conducteur tiré au sort : minimum 3 heures de formation en circulation. Documents autorisés. Épreuve pédagogie sur véhicule : Évaluation de l'élève. Développement du cours selon l'objectif déterminé. Explication de la démarche pédagogique.	1 h00	Sur 20 points. Coeff. : 3
Contrôle des connaissances	Questionnaire à choix multiple (Q.C.M.) de 40 questions. Documents autorisés.	1h15	Sur 40 points. Coeff. : 2
Conduite commentée	Conduite d'un véhicule sans instruction, en analysant les situations de conduite à voix haute.	25'	Sur 20 points. Coeff. : 1
Mémoire	Réalisation d'un document de 10 à 30 pages dactylographiées, annexes et titres non compris, sur un thème issu du P.N.F.		Sur 20 points. Coeff. : 1
Entretien sur le mémoire	Présentation orale du mémoire devant un jury de deux personnes. Explication de la démarche d'élaboration, argumentation et commentaire des résultats du travail de recherche.	20'	Sur 20 points. Coeff. : 1

5. Les démarches administratives

L'inscription en préfecture est à effectuer dès *les premiers jours de septembre* si le candidat est titulaire d'un diplôme équivalent ou supérieur au brevet des collèges. En cas contraire, c'est à dire pour le candidat obligé de passer l'épreuve de *contrôle de niveau*, l'*inscription* se fait *mi-août*.

Pièces à fournir :

- Une demande de candidature à l'examen sur papier libre, datée et signée,
- Un justificatif d'identité et d'état civil,
- Une déclaration de domicile,
- Une photocopie recto-verso du permis de conduire,
- Trois photos d'identités récentes comportant au verso le nom du candidat,
- Deux enveloppes autocollantes (160 mm x 220 mm) affranchies au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 20 g et libellés au nom et adresse du candidat,
- Une enveloppe auto-collante (220 mm x 320 mm) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g et libellé au nom et à l'adresse du candidat,
- La photocopie du brevet des collèges ou d'un titre équivalent, permettant la dispense du contrôle de niveau.

Notre conception de la formation

Une approche personnalisée et professionnelle

1. Ce que nous pouvons vous apporter

Conscient de l'écart qu'il existe entre l'examen et la réalité professionnelle, ANGADREME Formation a élaboré une formation spécifique au métier d'enseignant de la conduite.

Dans l'optique de vous préparer à la réussite de votre examen BEPECASER, mais aussi à votre nouvelle orientation professionnelle, le programme de la formation ANGADREME Formation est fondé sur deux axes : *réussite à l'examen et immersion professionnelle*.

Examen :

La progression ANGADREME Formation est basée sur des cours théoriques, principalement pour l'admissibilité, et des cours pratiques, pour l'admission.

Activités professionnelles :

Le plus de la formation ANGADREME Formation réside dans l'approche de l'activité professionnelle pendant la préparation à l'examen.

Aussi, l'ensemble du programme BEPECASER sera étudié afin d'en avoir une parfaite maîtrise.

Puis le candidat sera en contact avec des élèves conducteurs, en centre de formation mais aussi lors des stages en entreprise. Il pourra participer activement à leur formation et ainsi se familiariser aux contraintes professionnelles.

De plus, le centre offre à chaque candidat une valise pédagogique comprenant les documents nécessaires à la formation BEPECASER, soit notamment : un code de la route « réglementation et enseignement », un Programme National de Formation, un Guide de la Formation des Automobilistes, un code de la conduite, un livret de formation BEPECASER.

2. Le programme de la formation

Il comprend 8 modules :

- les conducteurs et la conduite.
- la circulation routière.
- les véhicules.
- la sécurité routière.
- la pédagogie de la conduite sûre.
- l'instruction professionnelle et civique.
- la rédaction du mémoire.
- les stages pratiques.

3. Les objectifs de la formation

Pour réussir la formation, il faudra atteindre les objectifs pédagogiques suivants :

- Acquérir des notions de pédagogie et de psychologie liées à l'enseignement de la conduite automobile.
- Apprendre à mettre en œuvre les principes de la pédagogie applicables à tous les apprentissages.
- Savoir préparer et utiliser des progressions d'apprentissage de la conduite automobile.
- Connaître les composantes de la circulation et de la sécurité routière.
- Acquérir des connaissances concernant l'automobile.
- Acquérir des notions de droit public et connaître les institutions concernant la sécurité routière.

4. Le déroulement de la formation

L'admissibilité débutera en septembre 2008. Elle dure environ 150 heures.

L'admission débute en décembre 2008. Elle dure environ 500 heures soit 23 et 308 heures en stage en entreprise.

Horaires de formation : 9h00-12h30 / 13h30-17h30

Le financement

Demandeur d'emploi : possibilité d'obtenir un financement total ou partiel :

- par le fonds social des ASSEDIC,
- par l'ANPE ou la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP), si vous avez plus de 26 ans et plus d'un an de chômage, dans le cadre d'un SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi),
- par l'ANFA (Association Nationale des Formations Automobiles) si vous avez moins de 26 ans et souscrivez un contrat de qualification dans une auto-école,
- par le FONGECIF, si vous avez travaillé quatre mois en CDD dans l'année civile en cours et 24 mois consécutifs ou non dans les 5 dernières années, dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation),
- par le Conseil Régional.
- Par la mission locale

Salarié et perfectionnement ou changement de profession, la formation peut-être prise en charge par votre employeur dans le cadre de la formation continue :

- par l'ANFA, si vous êtes salarié d'une auto-école,
- par le FONGECIF, dans le cadre d'un CIF,
- par l'Etat, si vous êtes employé dans le cadre d'un CIE (Contrat d'Initiative à l'Emploi).

Profession libérale, code NAF 804 C :

- par le FIFPL (Fond Interprofessionnel de Formation des Professions Libérales).

Gérant d'une SARL inscrite au registre du commerce, code NAF 804 A :

- par l'AGEFICE (Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise).